

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

SEPTEMBRE 2019 N°63



Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque

SAINT JACQUES POUGET

Un document étonnant est arrivé début juillet dans les boîtes aux lettres de chaque électeur lalbenquois. Un document glissé dans une enveloppe avec le tampon du maire, son adresse personnelle, son numéro de téléphone privé et même son adresse mail ! Tous les lalbenquois vont pouvoir désormais appeler le maire en direct et lui écrire des mails personnalisés. C'est ce qu'on appelle un service de proximité. Une façon originale de s'approprier le grand concept de circuit court, très à la mode depuis quelques années. Plus besoin de passer par la mairie !

Au-delà de cette première surprise avant même d'ouvrir le courrier, le document de 4 pages en papier glacé n'est en réalité qu'un portrait dithyrambique de notre homme. La première page est un éloge sans fin, un hommage appuyé à tout ce qu'a fait le maire de Lalbenque depuis trente ans. « *Il a rendu service à ses concitoyens et a servi la cause de l'homme en général* » Fichtre ! Rien que ça ! Jacques Pouget promu à l'ordre du mérite de la défense des droits de l'Homme ! « *Il a fait fructifier ses capacités d'écoute, de réflexion, de management, de décision et d'exécution. Il peut regarder derrière lui avec le sentiment de ne pas avoir démerité. Il a toujours fait ce qu'il croyait devoir faire, fidèle à son pays natal. Humaniste, ouvert aux autres, aimant la nature, la fidélité et la loyauté, tolérant, privilégiant la réflexion, défendant les valeurs républicaines, tout cela compose l'homme public qu'est Jacques Pouget.* ». Des envolées lyriques oscillant entre idolâtrie béate et éloge funèbre ! Le clou de ce panégyrique arrive en bas de la dernière page quand le maire parle de lui-même : « *Ma conviction principale a été d'utiliser des valeurs d'humilité !* ». En termes de culte de la personnalité, on peut difficilement faire mieux. Quel homme !

Dans la seconde page, on lit un interview du maire par

LPT... comprenez l'association « Lalbenque Pour Tous »... celle-là même qui a pour fonction de promouvoir l'action du maire et d'en faire l'éloge. En fait, une association composée à 99 % par les gens de la liste « Lalbenque pour Tous » en 2014. On a bien compris que l'interviewer ne va pas poser des questions qui dérangent et qu'il ne travaille ni à Libération, ni au Canard Enchêné ni à Médiapart... encore moins à la Caselle Enchênée ! Autrement dit un interview de Jacques Pouget par Jacques Pouget lui-même. La plus grande partie de cet interview est consacrée à assassiner les membres de son opposition au conseil municipal. Il accuse l'un des opposants de tenir « *des propos irrespectueux laissant large place à la suspicion* ». Quant à l'autre, il lui « *reproche sa plume affligeante pour brocarder la position majoritaire en utilisant la dérision* ». C'est de bonne guerre... encore que Jacques Pouget confond manifestement une plume affligeante et une plume qui le dérange. Et si l'on en croit l'appétit des lecteurs pour la Caselle Enchênée, le maire a encore tout le loisir de modifier son jugement.

La vérité, c'est que Jacques Pouget n'a jamais connu d'opposition pendant 4 mandats, pendant 25 ans, et qu'il a été incapable, lors de ce dernier mandat, de laisser la moindre place, la moindre responsabilité aux 4 élus qui représentaient, ne l'oublions jamais, 50 % des électeurs. Le vote s'est joué à une voix près... une voix que l'opposition aurait pu largement contester devant le Tribunal Administratif avec la certitude de rejouer les élections. Mais, dans un souci d'apaisement, nous n'avons pas fait de recours devant le TA. Avec un tel résultat en mars 2014, il aurait été démocratique de laisser à cette opposition une place d'adjoint ou, tout au moins, une ou deux présidences de commission. Le maire a pris tout le pouvoir, ne laissant même pas quelques miettes à ses 4 élus d'opposition.

Qu'il ne s'étonne pas alors de voir ses opposants acculés à une place d'opposition parfois virulente... mais aussi parfois constructive. Toutes les propositions faites ont été traitées d'utopiques, moquées et balayées d'un revers de main.

Dans la longue liste de tout ce qu'a fait ce grand homme, on note des choses stupéfiantes. Des choses déjà réalisées quand il a pris ses fonctions de maire en 1989 (la MARPA par exemple décidée par l'ancien maire Léon Enjalbert et seulement inaugurée par Jacques Pouget un an après sa prise de fonction). On note des réalisations auxquelles il était opposé (le marché du samedi matin qu'il a tenté de torpiller par une pétition mais dont il s'attribue malgré tout la paternité) et des constructions décidées par la Communauté de communes et non par la mairie (l'abri pour les pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques, la Maison communautaire, la Maison de Santé ainsi que la déchetterie réalisée par le SYDED et non par la mairie). Il va même jusqu'à s'attribuer la création de la communauté de communes en 1998 comme si les communautés de communes n'avaient pas été imposées par l'Etat et comme si les autres maires du territoire n'avaient pas décidé collectivement de cette nouvelle collectivité ! De justesse, on a échappé à l'annonce que ce grand bâtisseur, héritier d'Hercule et de ses 12 travaux, avait érigé de ses propres mains et la caselle de Nouel et la statue de la Paix et le collège Sainte-Thérèse !!! Quel besoin de mentir ? Quel besoin de tricher ainsi alors que la somme des réalisations de Jacques Pouget dans la commune est suffisamment éloquente pour lui attribuer une transformation importante du village, sans nécessité de forcer le trait.

Dans cette longue liste parsemée de mensonges, on peut noter quelques oublis de taille. Des oublis, ou plutôt des tentatives de passer sous silence des erreurs de discernement. Il n'est pas fait mention du PLU de 2007 qui restera de façon indélébile l'échec de ce maire en matière d'urbanisme à cause de son mitage aux quatre coins de la commune, sans respecter aucune des règles préconisées par un urbanisme qui allie développement et écologie. Conçu en grande partie pour des intérêts claniques, ce PLU de Lalbenque est, à l'échelle du département et de la région Midi-Pyrénées, considéré comme l'exemple à ne jamais reproduire. On ne parle pas du lotissement du Pigeonnier qui restera pour toujours une verrue architecturale qui aurait pu être évitée si la mairie s'en était donnée les moyens. Il n'est pas fait mention du chemin piétonnier qui relie le centre bourg à la rue de la Garrenne pour un coût exorbitant. Un chemin qu'aucun lalbenquois n'emprunte jamais à cause de son allure de corridor de prison. On ne parle pas non plus des écluses et chicanes sur

la D 6 et la D 10 récemment installées qui ne servent à rien et dont la dangerosité est reconnue par une majorité de la population. Tôt ou tard, aura lieu un accident. On ne parle pas enfin de l'achat de cette ruine, attenante à la Poste, qui va demander des dizaines de milliers d'euros de réparation pour un usage sans grand intérêt... la désormais fameuse « Maison du trou de la serrure » ! Bref, on met sous le tapis tout ce qui pourrait venir ternir la belle image idolâtre d'un maire irréprochable.

A titre drolatique, l'auteur de ce document de 4 pages a parlé de « panneaux voltaïques ». Pas seulement une seule fois mais à deux reprises ! On n'est plus dans la faute d'orthographe, la faute de frappe ou la bourde facilement pardonnable. On est face à quelqu'un qui semble ignorer que ces panneaux produisent de l'électricité à partir de la lumière et qu'on parle de panneaux photovoltaïques ! Sans doute l'auteur du texte croit-il que ces panneaux nous arrivent tout droit de la Haute-Volta, notre ancienne colonie désormais appelée Burkina Faso !

A la lecture d'un tableau aussi élogieux à la gloire de notre grand timonier, sans la moindre ombre au tableau, attendons-nous au minimum à l'érection d'une statue, de son vivant, sur la place de la Bascule ou, mieux, sur les marches de la mairie pour tenir compagnie au truffaire. Bientôt, dans le calendrier, on ne fêtera plus la Saint-Jacques le 25 juillet mais le 22 juin puisque notre Saint Jacques à nous est né le 22 juin 1947. 73 ans en 2020... un âge où un minimum de sagesse demanderait, au bout de cinq mandats consécutifs (soit 31 ans), avec une multitude de casquettes sur la tête pour éviter les rhumes et insulations, de passer la main pour laisser à d'autres que lui le soin de gérer les affaires publiques lalbenquoises.

Le CA de l'ASEL



CIRQUES AVEC ANIMAUX SAUVAGES : LALBENQUE APPROUVE !

A la fin du mois d'août, notre association, l'ASEL, a envoyé un courrier au maire de Lalbenque pour l'inviter à débattre au prochain conseil municipal autour de la question de la présence dans les cirques d'animaux sauvages. Chaque année, un cirque vient s'installer pour quelques jours sur la commune avec quelques animaux. Pour être certain que des animaux sauvages, dans les cirques, ne feront plus leur apparition sur notre territoire, l'ASEL a souhaité un arrêté municipal, comme cela s'est déjà fait dans de nombreuses municipalités. Voilà le texte envoyé au maire et aux conseillers :

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous faire part de notre souci de ne plus voir, à l'avenir, l'installation temporaire de cirques avec animaux sauvages sur la commune de Lalbenque.

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que cette tradition ne fait plus l'unanimité depuis longtemps. Les animaux sauvages exploités par les cirques vivent dans un environnement incompatible avec leurs besoins fondamentaux, du fait de leur confinement dans des cages étroites dont ils ne sortent que pour les représentations.

Le stress des longues heures de transports hebdomadaires, celui des représentations associées à l'exécution de numéros contre nature, la brutalité fréquente des méthodes de dressage, l'absence de temps de repos, d'espaces où ils peuvent se soustraire au regard du public... tout cela constitue un environnement social qui n'a rien à voir avec les besoins des espèces.

Les cirques ne jouent pas de rôle de conservation des espèces en danger, bien au contraire. La marchandisation des animaux liée à leur activité alimente les trafics. Le message pédagogique qu'ils délivrent, en présentant des individus appartenant à des espèces menacées dans des conditions misérables et en les forçant à exécuter des numéros contre-nature, est catastrophique pour promouvoir, chez nos enfants, le respect de la nature et des animaux, et pour les sensibiliser à l'érosion de la biodiversité et à l'importance de sa conservation.

Le fait qu'il s'agisse d'une tradition n'est pas un argument recevable, dès lors qu'une telle activité n'est plus conforme aux valeurs éthiques, en constante évolution, de nos sociétés contemporaines. Le problème est identique dans les villes où se perpétuent les traditions de la corrida.

Les cirques avec animaux sauvages se savent condamnés, et savent aussi que leur avenir passe par une reconversion vers des spectacles sans animaux ou des animaux domestiques. Quarante pays ont interdit totalement ou partiellement les cirques avec animaux, dont 25 en Europe (notamment l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Grèce, L'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni).

Devant le retard de la France quant à ce mouvement, plus de 90 maires français, dont les maires de Montpellier et de Strasbourg, ont déjà pris des arrêtés ou formulé des vœux pour suspendre les autorisations d'installation aux cirques exploitant des animaux sauvages. Cette tendance s'accélère et nous aimerions que la commune de Lalbenque contribue à cette dynamique, en arrêtant de cautionner ces pratiques d'un autre âge et en prenant un arrêté municipal dans ce sens.

Bien cordialement,

Lors du vote au conseil du 2 septembre, Jacques Pouget a fait, très démocratiquement et nous l'en remercions, voter à bulletin secret pour savoir si les conseillers autorisaient le maire à refuser les animaux sauvages dans les cirques venant sur la commune. Résultat du vote stupéfiant : 3 conseillers seulement ont voté pour l'interdiction. 9 ont souhaité continuer à voir des animaux sauvages dans des cages et 5 se sont abstenus. Alors que partout l'opinion publique se mobilise pour le bien-être animal, Lalbenque se distingue en marchant à contre-courant de l'histoire. Il y a un siècle, dans les cirques et les foires, on exhibait des « nègres » ou des « handicapés difformes » (Rappelons-nous ELEPHANT MAN, le film de David Lynch en 1980) pour satisfaire la curiosité malsaine du public. Si, à l'époque, on avait demandé la position du conseil municipal de Lalbenque, au vu des résultats du vote du 2 septembre on peut facilement imaginer un vote en faveur de la poursuite de ces pratiques révoltantes. Tels sont ces élus qui regardent l'avenir, les yeux rivés sur leur rétroviseur. Pas sûr qu'un tel vote, en mars prochain, incite les futurs électeurs de sensibilité écologiste (25 à 30 % de l'électorat de la commune) à donner leurs voix à cette équipe sortante d'un autre temps, incapable de percevoir les nouveaux enjeux écologiques de demain.

Daniel Pasquier

GALERIE MARCHANDE : PERMIS DE CONSTRUIRE SIGNE

Le 14 juin dernier, en fin d'après-midi, à une ou deux heures du délai de six mois imparti pour l'instruction d'un permis (une situation inédite et qui interroge !!!), le maire de Lalbenque a donc signé le permis de construire, autorisant monsieur Solacroup, propriétaire de Carrefour-Contact, à construire un bâtiment de 400 mètres carrés, à côté du magasin Carrefour, destiné à recevoir 6 commerces.

Notre association l'ASEL avait pourtant alerté la population, les commerçants et les élus municipaux pour signifier la dangerosité d'un tel projet qui risque, à terme, de contribuer à dévitaliser le village. Lorsque ce bâtiment sera construit, lorsque les 6 commerces seront installés, il y aura, au total, une surface commerciale de 1400 mètres carrés qui va, quoiqu'on en dise, quoiqu'on fasse, aspirer peu à peu toute l'activité commerciale vers la périphérie du village.

Ce phénomène sera, au fil des années, inexorable et c'est avec tristesse et regret que nous verrons peu à peu se raréfier les commerces du centre-bourg en maudissant les décideurs politiques qui auront laissé faire de tels aménagements. Ce phénomène est bien connu. Toutes les villes de moyenne importance assistent, désespérées, à la mort de leur centre-ville et essayent – mais il est trop tard – de faire marche arrière en incitant les petits commerces à se réimplanter au cœur des villes et villages. A l'heure où cette prise de conscience se généralise, le maire de Lalbenque se croit encore au 20^{ème} siècle et va à rebours des préconisations faites par le gouvernement lui-même qui incite à une politique de revitalisation des centre-bourgs et centre-villes.

L'ASEL n'était pas la seule à pointer ce risque de dévitalisation du centre-bourg. Le SCOT du Sud du Lot (Schéma de Cohérence Territoriale) a fait la même analyse que nous. Dans sa séance du 18 février dernier, le SCOT a donné un avis favorable au projet avec toutefois **une réserve importante** : « *Sachant que le PADD et le DOO du SCOT de Cahors et du Sud du Lot porte le réinvestissement des centre-bourgs dans une approche globale ainsi que l'adaptation de l'armature commerciale vers le réinvestissement des centralités par le commerce et la contrainte des implantations commerciales hors centre, il est attiré l'attention sur les types de commerces visés du projet, similaires aux produits proposés à ceux de centre-bourg ainsi que sa localisation hors du centre qui pourrait participer à la dévitalisation du centre-bourg de Lalbenque. Le SCOT propose donc à la commune de Lalbenque de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L 752-6 du Code du Commerce.* »

Le SCOT a donc invité le maire de Lalbenque à faire passer ce projet de galerie marchande devant la CDAC, la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale, qui autorise ou non la construction de telles infrastructures commerciales.

Cet extrait de délibération a été présenté en conseil municipal de Lalbenque le 25 mars dernier. Certains élus de l'opposition ont demandé au maire qu'il se plie à la demande du SCOT de saisir la CDAC... ce qui a été refusé sans vote du conseil mais au bon vouloir du maire. En lieu et place de la saisine de la CDAC, le maire a organisé une rencontre informelle entre monsieur Solacroup, porteur de projet, les responsables de l'association de commerçants de Lalbenque et quelques élus. De cette réunion, il n'en est sorti aucun document écrit, aucun engagement officiel de monsieur Solacroup quant aux types de commerces qu'il se propose d'installer dans sa future galerie marchande. Ce dernier semble avoir promis qu'il n'installerait pas de commerces qui pour-

raient faire doublons avec les commerces existant. Mais ce ne sont que des promesses, des « paroles verbales » qui n'engagent à rien et qui n'engagent pas, en tout cas, un futur repreneur éventuel de Carrefour et de cette future galerie marchande. L'ASEL a hésité à aller devant le tribunal administratif pour tenter de faire casser ce permis pour refus du maire de faire passer ce projet devant la CDAC. Mais il n'y était pas contraint par la loi et nous n'avions aucune chance de gagner ce recours contentieux devant le TA. Quant à un recours hiérarchique auprès du préfet, il était également impossible car un préfet n'a pas le droit d'intervenir pour annuler un permis de construire. Ne nous restait qu'un recours gracieux auprès du maire en personne qui, pris de remords en son sommeil, aurait pu accéder à notre demande et annuler ce qu'il avait signé de sa propre main quelques semaines plus tôt... autrement dit une chance de miracle moindre que la possibilité de voir remarcher un paralytique devant la grotte de Lourdes !!!

Désormais les dés sont jetés. L'avenir nous dira, dans dix ou vingt ans, si nos craintes étaient justifiées. Si elles le sont, nous n'aurons que nos larmes pour pleurer mais les responsables de cette décision ne seront plus là pour rendre des comptes. Quoiqu'il en soit, l'ASEL en profite pour inviter encore et encore la population à diversifier ses achats entre les différents commerces existants et à ne pas se précipiter, sans réfléchir, dans les seuls bras du centre commercial de Lalbenque... croyant y trouver des prix moins chers. Ils le sont parfois... pas toujours. Ne nous laissons pas abuser par la force de vente du marketing commercial !

Et même en cas de prix plus attractifs, il est capital de développer le commerce de proximité et les circuits courts et de contribuer, par des achats responsables et citoyens, à continuer de faire vivre les commerces du centre-bourg du village ainsi que les petites épiceries et commerces des petits villages autour de Lalbenque. Il en va de la survie de nos bourgs et villages.

CA de l'Asel

Futur emplacement de la galerie marchande



AMENAGEMENT DU PIGEONNIER : CHOUETTE !

D'un commun accord avec la mairie, notre association a procédé au début des travaux envisagés dans le pigeonnier de Lalbenque. Un premier travail qui consistait à enlever les deux planchers pourris, recouverts de fientes de pigeons, qui se trouvaient dans ce vieux pigeonnier, l'un à deux mètres de hauteur, l'autre à cinq mètres. Le but de cette opération était de remplacer les planchers dangereux sur lesquels personne ne pouvait s'aventurer et, à terme, tenter une réintroduction de quelques pigeons pour redonner à ce pigeonnier ancestral sa vocation d'antan. A condition de surveiller et de maîtriser cette population pour ne pas revivre la situation sur le toit de l'église.

Il a fallu tout un après-midi de travail pour enlever le premier niveau, quelques jours après la chaleur caniculaire de fin juin. Un travail harassant et nauséabond. Quand il a fallu s'attaquer au plancher à cinq mètres de hauteur, nous avons eu la surprise de nous retrouver face à une chouette effraie et quatre petits qui habitaient dans ce lieu protégé. Pas question bien sûr de continuer un tel chantier pour « effrayer » davantage les individus de cette espèce protégée.

Nous avons donc rebroussé chemin laissant la mère et ses petits à leurs occupations habituelles. Hélas, deux jours plus tard, il ne restait plus que deux individus et plus personne quand nous y sommes remontés une semaine après. La mère et ses petits se sont envolés.

Si les chouettes « effraie » ne reviennent pas, rien n'interdit de poursuivre les travaux d'aménagement et de se pencher sérieusement sur l'avenir de ce pigeonnier. Faut-il continuer le travail commencé et enlever le plancher supérieur ? Faut-il y réintroduire quelques couples de pigeons pour que cet édifice retrouve sa vocation première ? Faut-il réfléchir, en lien avec les Bâtiments de France, sur un éventuel décrépisage de l'enduit grisâtre qui donne un aspect terne à l'édi-

ifice ? Fait-il laisser les pierres apparentes ? Le crépis actuel est très récent (fin 19^{ème} -- début 20^{ème} siècle probablement) et vient recouvrir un ancien enduit à la chaux, de couleur blanche et lumineuse, qui existait autrefois. N'est-ce pas dans cette direction qu'il faudrait se diriger pour retrouver l'aspect originel qu'avait le pigeonnier il y a quelques siècles ? Autant de questions dont il faut débattre. En 31 ans de pouvoir à Lalbenque, le maire actuel a toujours refusé ce débat en déclarant, du haut de sa grande sagesse, qu'il fallait laisser ce pigeonnier « dans son jus » ! Telle était sa seule réponse. Mais de quel jus parle-t-on ? Celui du 20^{ème} siècle avec son crépis bien moche ou celui des siècles qui ont précédé ? Les amoureux du patrimoine sont invités à donner leur avis !



TOUT ARRIVE A QUI SAIT ATTENDRE

Tout le monde connaît ce proverbe dont on vient de voir à Lalbenque deux illustrations. Depuis des années, notre petite Caselle avait moqué les architectes responsables de la construction de la Maison de santé. Ces derniers avaient installé comme porte d'entrée dans cet établissement une lourde porte, semblable à une porte de prison que seuls des individus vigoureux arrivaient à pousser. Toutes les personnes fluettes, tous les handicapés étaient condamnés à rester dehors et à attendre du secours pour qu'on leur ouvre cet huis d'un autre âge. Il a fallu 6 ou 7 ans pour qu'on se décide enfin à changer cette porte pour y installer désormais une porte à ouverture automatique. Est-on devant un exemple de lourdeur administrative ? D'un problème de budget ? Même pas ! On est, à l'évidence, en présence d'un « je m'en foutisme » pour régler un problème qui aurait dû être résolu dans les semaines ou les mois qui ont suivi l'ouverture de cette maison de santé.

Même chose pour le banc totalement rouillé que la mairie de Lalbenque avait installé, bien en vue, sur la petite place devant la salle des fêtes pour que les visiteurs puissent admirer ce que certains touristes ont peut-être identifié comme une œuvre d'art vintage ! Un an et demi après les petites flèches lancées par la Caselle pour inviter la municipalité à repeindre ce banc ou le porter à la déchetterie, nous voilà récompensés. Le banc trône désormais, totalement poncé et peint couleur bordeaux, à côté de la porte d'entrée de la salle des fêtes. Pourquoi un tel retard à réaliser des travaux de peinture qui ne coûtent rien ? L'explication est simple : on n'allait pas repeindre ce banc immédiatement après la publication de l'article satirique de la Caselle « Un banc à la sauce rouille » d'avril 2018. Une telle précipitation aurait été un aveu de faiblesse de la mairie qui aurait cédé illico aux injonctions d'un petit journal local. *Petitesse, petitesse quand tu nous tiens !*

Daniel Pasquier

LE PLUI, L'ENGAGEMENT CITOYEN ET L'HABITAT ALTERNATIF.

Notre groupe de réflexion, d'informations et d'échanges, « **Agora de Concots** » encore relativement informel est né en décembre 2018. Une bonne quarantaine de personnes, voire cinquante, sont venues de Concots et des alentours, à l'occasion d'une réunion ou d'une autre, pour discuter sur différents sujets qui nous concernent, en particulier localement, mais pas seulement.

Nous souhaitons pouvoir influencer et peser sur les décisions qui sont prises localement. Nous pensons que le temps où les élus, seuls, décident de tout est irrémédiablement révolu. Voter et hiberner ensuite jusqu'aux prochaines élections n'est plus tenable pour personne. Dans notre pays toujours aussi centralisé, ce qui reste à décider demeure fort encadré. Contrairement à ce qui se dit souvent, l'État n'abandonne pas le monde rural mais il le malmène, en supprimant des services publics tandis que les services de la préfecture relaient les directives ministérielles.

Des conseils municipaux créent bien des commissions dans lesquelles les citoyens sont conviés à participer. Dans l'ensemble cela ne fonctionne pas bien ou peu. Nous pensons qu'il faut inverser cette logique et, à l'instar des comités de quartiers de certaines villes, il faut exister et prendre des responsabilités à côté des canaux de la représentativité. Nous connaissons tous des élus surmenés et d'autres globalement indifférents ou absents. Il est maintenant nécessaire d'installer une dose de démocratie directe entre élus et les autres citoyens. Toutes les bonnes idées, porteuses d'avenir et de vie heureuse sont précieuses tout comme il est fondamental d'identifier les nocives, dangereuses pour notre environnement, nos liens sociaux et donc nos vies physiques comme psychiques.

Le nouveau PLUI

Nous avons des propositions sur différents thèmes et nous pouvons travailler avec des groupes de travail institués ou pas. Nous pensons que les citoyens doivent particulièrement s'impliquer dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Lalbenque-Limogne. Lorsque celui-ci sera formalisé et signé, il aura quasiment force de loi pour n'importe quel aménagement sur tout le territoire de la communauté de communes, qu'il soit bâti ou dédié à des activités ou laissé en réserve. Il nous faut participer à des réunions de travail et faire en sorte que nos propositions soient écoutées et prises en compte.

La densification de l'habitat

Certes on ne peut indéfiniment bétonner le sol n'importe où. Densifier l'existant (centre-bourgs, hameaux...) est bien ce qu'il faut faire, à condition qu'on accorde suffisamment de permis de construire dans ces zones déjà bâties. Nous voulons également savoir quels moyens sont mis en œuvre face à chaque objectif affiché dans le PLUI. Actuellement, contrairement aux idées reçues, les campagnes se repeuplent et bien souvent avec des personnes jeunes. Certaines s'orientent vers un habitat léger par pure nécessité et/ou bien pour construire du neuf avec une optique environnementale et sociale novatrice et positive. Il est souhaitable d'accompagner ce mouvement.

Si le PLUi devait être chiffré et corseté par un nombre précis

de permis de construire, et verrouillé pour tout projet supplémentaire, sans procédés de révision prévus et sans prise en compte d'une possible évolution démographique positive, alors il serait sage de ne pas le voter en l'état.

L'habitat léger et/ou alternatif

Nous tenons à ce que les possibilités d'habitat léger et le droit au logement ne soient pas oubliés dans le PLUi. Tout est mieux que de laisser les gens à la rue et/ou dans une quasi clandestinité. Pour ce faire et parce qu'il vaut mieux accompagner un phénomène qui existe déjà plutôt que de le nier, le PLUi devra réserver des lieux (voir où ils sont déjà présents) dans des zones où ce type de logement sera autorisé et accompagné par la loi ALUR. Elle impose aux documents d'urbanisme de tenir compte de tous les types d'habitat dont l'habitat léger. (*yourtes, roulottes, caravanes, autobus, tinyhouses ou petites maisons à portée de tous...*) Il est désormais autorisé en ville comme en campagne dans des "pastilles" en zones non constructibles et définies dans les PLUi. Le Parc en parle également dans sa charte. En atelier on pourra travailler la question et préciser les conditions et les responsabilités : qui donne les autorisations d'installations, rôle des propriétaires de ces terrains et du cadastre, gestion de ces espaces, les questions de sécurité... On peut également envisager des formations afin de construire à moindre frais et avec de très beaux résultats.

Pour plus de clarté on pourrait s'inspirer de la Wallonie. Un décret, applicable depuis septembre 2019, a modifié le Code wallon du logement et de l'habitat durable. Est considérée comme habitation légère toute habitation « **qui satisfait à au moins trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, auto construite, sans étage, sans fondations, qui n'est par raccordée aux impétrants** ». La loi oblige (ainsi que la loi ALUR en France) les candidats à assurer correctement le traitement des eaux usées (pour ce faire : toilettes sèches, fosse septique, phytoépuration...) et de maintenir l'accès et la propreté des lieux, surtout par rapport à la sécurité incendie.

La trame verte et bleue (TVB)

Depuis 2010 le dispositif TVB devant préserver le vivant, hommes bien sûr, mais aussi la faune et la flore est inscrit dans la loi : « *La Trame verte (bois, forêts, champs) et la Trame bleue (rivières, eau) ont pour objectifs d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la gestion des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles* ». Notre département, peu peuplé, peut très bien accueillir du monde sans détruire environnement et paysages. La Région Occitanie a réalisé cette trame et localement, elle a été édifée dans le cadre du SCoT Cahors sud-Cahors (à voir sur <http://www.scot-cahors-sudlot.fr/>).

En bref, nous ne voulons pas nous contenter d'être ponctuellement informés, nous voulons participer, techniquement, à des réunions de travail en tant que citoyens experts de leur quotidien.

AGORA de CONCOTS

UN NOUVEAU MENSUEL LOTOIS : LE CULOTTE

Bonne nouvelle : un nouveau mensuel lotois a vu le jour au début de l'été avec, pour son premier numéro, un tirage de 1000 exemplaires. Le numéro 0 du Culotté a été très bien accueilli et sa diffusion rapide montre bien l'intérêt que suscite un journal citoyen local. Le prochain numéro se prépare pour fin septembre-début octobre.

Si l'on devait décrire la ligne éditoriale, on pourrait la résumer ainsi : une publication lotoise, citoyenne, alternative, écologique, pluri-culturelle, solidaire et engagée, s'inscrivant dans une dimension d'éducation populaire.

En cette époque où l'information est au main de milliardaires propriétaires des médias de masse, période où nous sommes noyés de propagande au lieu d'être informés, il nous semble des plus importants d'œuvrer ensemble à la construction d'îlots alternatifs de diffusion locale de l'information, et par là, apprendre à construire ensemble une nouvelle société.

Parce que la culture, sous toutes ses formes, contribue par la connaissance et l'émotion qu'elle diffuse, à nourrir les hommes et créer des liens entre eux, nous avons choisi de lui donner tout l'espace nécessaire, merci de nous aider à relayer les infos près de chez vous.

Dans le premier numéro, trois articles de la dernière Caselle Enchênée ont été publiés par le Culotté : *Incendie de Notre-Dame, une fable...Midi-Pyrénées, un chiffre alarmant...et une présentation du dernier livre d'Aurélien Barrau*. Si la plume et le crayon vous chatouille, si vous pensez avoir des choses à publier ou des événements à faire connaître, cet espace est pour vous. N'hésitez pas à écrire et à contacter l'équipe de rédaction qui peut vous accompagner et vous aider dans l'écriture... et qui peut même vous rencontrer pour une interview.

Le Culotté, c'est aussi un site que vous pouvez contacter chaque jour avec des infos régulières sur la vie lotoise. Site : www.le-culotté.fr

Localement, à Lalbenque, vous pouvez vous procurer ce mensuel au magasin Proxi

Contact : Mail : redaction@leculotté.fr

Tél : 06.63.73.51.74



CONFERENCE : LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS « Demain tous crétins ! »

Pour donner une information sur les conséquences des produits chimiques sur notre santé, l'ASEL a invité Daniel Donadio pour une conférence à **Lalbenque, le mardi 15 octobre, à 20 h 30, à la salle de la Halle de la mairie**. Ancien professeur à Montpellier, pédiatre, hématologue, ancien chef de clinique, Daniel Donadio a passé une partie de sa vie professionnelle à étudier les conséquences des produits chimiques sur la santé des hommes. Il est actuellement à la retraite, sur ses terres d'origine, à Bressols, près de Montauban.

Ses premiers travaux, dans les années «70», au début de la chimie agricole intensive, permirent de constater les effets de certains produits chimiques, comme le lindane, sur la santé des ouvriers agricoles qui développaient des aplasies médullaires (destruction des globules rouges). Ensuite, il s'intéressa au lymphome des maraîchers, cancer de certains organes développé suite à l'usage d'herbicides, de fongi

cides. Il décrira les risques engendrés par l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques sur les populations, et plus spécifiquement sur les enfants, les habitants ruraux ou les riverains des exploitations agricoles.

D'autres travaux ont suivi sur le crétinisme, l'autisme, le rôle du placenta, les perturbateurs endocriniens, Alzheimer... avec toujours en filigrane les influences et le rôle des produits chimiques sur notre santé.

Daniel Donadio présente toujours une étude argumentée, chiffrée, exhaustive, pour développer une information rationnelle et fondée. C'est ce qui fait la qualité de ses prestations.

QUATRE DATES A RETENIR

La première, le dimanche 22 septembre, journée du patrimoine, où on pourra visiter à Lalbenque les 4 églises (église Saint Quirin, église de Paillas, église de Saint-Hilaire, église de Balach), la maison Boissy, le pigeonnier et la caselle de Nouel (à l'intérieur de cette dernière, un diaporama passera en continu pour montrer les travaux de réfection de la toiture réalisés en 2011).

La seconde, le samedi 5 octobre, cinquième édition de l'opération « **1000 mains à la pâte** » pour la valorisation du Chemin de Saint-Jacques. Les bulletins d'inscription sont dans toutes les mairies et tous les commerces du territoire.

La troisième, le mardi 15 octobre, conférence à Lalbenque, à 20 h 30, salle de la Halle sur le thème des perturbateurs endocriniens par le docteur Daniel Donadio.

La quatrième, un des samedis d'octobre... mais la date n'est pas encore fixée... pour la **récolte à la main du maïs de population**, maïs ancien, non hybride. Une parcelle de 2000 mètres carrés a été semée en agriculture biologique. Le sarclage a demandé des petites mains en juillet et il faudra encore plus de monde pour le ramasser. La date sera choisie en fonction du mûrissement des épis et sera annoncée par voie de presse, de mails et sur les réseaux sociaux. Venez nombreux participer à cette opération. Téléphone pour s'inscrire : 06 43 71 35 03

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL - Mairie de Lalbenque

46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel46.fr> Tel. 05 65 31 75 91

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal - Alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel: 15 euros Pour un couple 25 euros

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors avril 2007